

Procès verbal de la réunion du mardi 10 septembre 2024

Secrétaire de séance: M. PIANET Philippe

Absent Excusé représenté : M. PICARD Armel représenté par Mme RENAUD Marlène

Absent : M. VUILLEMIN Charly

Ajout à l'ordre du jour

- **Bail avec Free pour l'antenne relais**

Le conseil municipal a décidé d'installer une antenne relai sur du terrain communal (vers le bois du Deffoy). Par conséquent il est nécessaire d'établir un contrat de bail entre la commune et l'opérateur Free.

Emplacement sur la parcelle A 656 , Prix 1500 € annuel, Durée : 12 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer le contrat de bail proposé et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Réunion le 16 septembre à 11h en mairie pour signature du bail et 2^{ème} visite technique à 11h30.

La déclaration de travaux a été acceptée par la DDT.

L'architecte des bâtiments de France vient sur site le 25 septembre à 11H.

Réclamations de certains habitants de la Boussotte.

Ajout à l'ordre du jour

- **Décision modificative N°1 virement de crédit -budget général-**

Au compte 6558 (participations obligatoires), il manque 2040 €.

Pour la participation de l'école des gentianes 2023*2024, il a été prévu au budget 8 enfants à 595 € comme les années passées. Nous venons de recevoir la facture 8 enfants à 850 €, d'où une différence de 2040 €. On peut les prendre sur le compte 615231 (voirie). Il a été prévu 5 000 € pour l'entretien de voirie, qui sera réglée sur la facture d'investissement.

Le conseil à l'unanimité valide cette décision modificative.

- **Ajout à l'ordre du jour**

- **ZAER fin de la consultation**

Le 21 mai 2024, le conseil a délibéré pour lancer la consultation du public. La commune proposait de mettre une zone d'éoliennes.

La consultation a eu lieu à partir du 21 mai.

2 ou 3 personnes sont venues à la mairie.

20 personnes se sont exprimées par mail : 19 contre, 1 pour

Le PNR, par mail en date du 20 juin, nous fait savoir que la zone d'éoliennes est proche des habitations, et d'une zone ZNIEFF. Par conséquent, le PNR suggère d'enlever cette zone.

Mme le maire propose d'arrêter les ZAER comme la délibération du 21 mai, en enlevant la zone d'éoliennes.

Le conseil municipal à l'unanimité arrête le zonage des énergies renouvelables, telles qu'elles ont été définies le 21 mai 2024, en enlevant la zone d'éoliennes.

- **Remboursement des frais d'accompagnatrice 2023*2024 par la commune du Narbief**

Le coût des frais de l'accompagnatrice (Eugénie et Marie France) pour l'année passée 2023*2024 s'élève à 6 942.98 € (5 613.50 € accompagnatrice + 1 329.48 € de frais de déplacement).

Il n'y avait que 7 enfants de 6 ans et – dans le bus, soit un coût de 991.85 € par élève.

(886.34 €/élève en 2022/2023)

Coût pour LE BIZOT : 6 X 991.85 = 5 951.13 €

Coût pour NARBIEF : 1 X 991.85 = 991.85 €

Le conseil donne son accord pour cette participation.

- **Renouvellement du contrat à Mme MOUGIN Evelyne pour info**

Pour information le contrat de Mme MOUGIN Evelyne, secrétaire de mairie est arrivé à échéance le 31 août 2024.

Mme le Maire a reconduit ce contrat pour une durée d'1 an du 01 septembre 2024 au 31 août 2025 sur les mêmes bases que l'ancien contrat soit 6.75 € / semaine. (mi-temps sur les 4 communes).

- **Avenant au contrat d'assurance GROUPAMA**

GROUPAMA nous propose un avenant au contrat d'assurance pour faire face aux nouveaux risques : Cyberattaque, sinistre liée à une catastrophe naturelle, épidémie. Cet avenant n'a aucune incidence sur le montant de la cotisation annuelle.

Le conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant avec GROUPAMA.

- **Travaux de voirie**

L'entreprise FCG a réalisé les travaux de voirie au village. La facture sera conforme au devis de 21 124 € ht.

Il reste à finir une petite bande devant la mairie 70 m2, montant 406 €ht et le long du mur de l'ancienne école, éventuellement devant le garage de l'ancienne école : Estimation 2 912 € ht.

Total des travaux supplémentaires : 3318 € ht.

Pour faire ces travaux, il est nécessaire de désherber, ce travail sera réalisé par les employés inter-communaux.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de travaux supplémentaires.

FCG conseille de faire un balayage pour enlever le surplus de gravier.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas balayer.

Arrêt de bus Sous le Bois, Trouver une solution, pas de goudronnage, enrobé ?, béton ? quelle surface

Le conseil municipal décide de ne faire aucun travaux sur cet arrêt de bus (4 pour, 6 contre).

Pour information, les travaux de la route du Piot ont été pris en charge par FCG.

Pour la route de la Verdage (partie haute), nous avons un devis d'enrobé pour 45 610 € ht (54 732 € ttc).

Le conseil municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention DETR pour 2025.

- **Achat éventuel d'un adoucisseur d'eau pour le bâtiment mairie**

Depuis le début d'occupation des locaux, nous avons régulièrement des problèmes de calcaire avec les chasses d'eau qui s'entartrent. Fred et Greg doivent intervenir souvent. Au mois de juillet, nous avons reçu un courrier de Gaz et eaux nous indiquant une consommation d'eau en hausse pour la mairie (fuite d'une chasse d'eau).

Afin de remédier à ce problème, Mme le Maire propose de voir pour l'achat d'un adoucisseur d'eau, avec contrat de maintenance.

Le conseil municipal demande à Mme le Maire de se procurer des devis.

- **Compatibilité de la carte communale avec le SCOT du PNR**

D'après les conclusions du PNR, la carte communale n'est pas compatible avec le SCOT :

- La carte communale plutôt ancienne, n'a que peu pris en compte la biodiversité dans son projet de territoire. Des sites ZNIEFF ne sont pas protégés et sont même le support de zone constructible.

- Le projet de développement communal est trop conséquent par rapport à la taille actuelle du village. Les ressources, notamment en eau ne sont pas abordés et les risques dolines sont cités mais non représentés graphiquement.
- La commune dispose de plus de 2.5 ha de zones constructible encore libres, dont une zone conséquente présente sur une ZNIEFF.
Par la consommation de foncier beaucoup trop importante et la densité de l'ordre de 8log/ha, comparativement à un objectif SCOT pour la commune de 18g/ha, la carte communale actuelle n'est pas en accord avec les principes du SCOT.

La commune doit donc réviser sa carte communale dans un délai de 3ans.

Il faudra passer obligatoirement par un bureau d'études.

Si la CCPR décidait d'établir un PLUi, il n'y aurait plus besoin de réviser la carte communale.

Dossier à suivre.

- **Poteau devant chez Mme Bernadette ESTERMANN**

Cette demande de déplacement d'un poteau EDF date de 2010, a été revue en 2017 et n'est toujours pas aboutie.

Le conseil municipal autorise Mme ESTERMANN à faire la demande auprès d'EDF pour déplacer ce poteau mais ne prendra pas en charge le montant des travaux.

- **Panneau d'affichage devant l'ancienne mairie**

Il a été décidé de demander aux agents intercommunaux d'enlever le panneau d'affichage situé en façade de l'ancienne mairie.

- **Demande pour la pose de la fibre au local de Pôle Dance**

Le conseil municipal autorise Mme DE HAAS Camille, locataire d'un local au 1 rue de l'Eglise (ancienne mairie) à faire installer la fibre pour son activité.

Le conseil municipal ne prend aucun travaux en charge.

- **Suivi du dossier JACQUIER Christophe**

Affaires diverses

- Réparation de la fontaine de la Rigole par Fred
- Réparation incident fils de téléphone et fibre à la Verdage, très compliquée
- Réparation de l'éclairage public de la Fontaine du Piot et échange des spots travaux à demander à l'entreprise BALOSSI
- Invitation de Mme GENEVARD Annie le 14/09/2024
- Invitation de la mairie du Russey le 19 octobre pour l'inauguration de l'aire de jeux, du terrain de tennis et création de la cuisine et bar de la salle socioculturelle.

Fin de séance à : 22h15

Mme le Maire,
RENAUD Marlène

